

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents: 8

votants : 10

OBJET : Modernisation en LED de l'éclairage public du bourg

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 10 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2024

PRÉSENTS: Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint – M. JARRY Jean-Jacques – M. BEYLIER Jean-Louis - Mme DUPUY Fabiola - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine - M. GYURITS Alexandre.

EXCUSÉS: M. DRURY Robert, Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme GUEIDAN Laurette, M. BONNAUD Guillaume (procuration à Mme HUCHET Annick)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme GUEIDAN Laurette

Considérant que dans un contexte de crise climatique et énergétique, la rénovation de l'éclairage public est un moyen essentiel pour les collectivités de réduire leur consommation d'électricité ;

Considérant que c'est aussi l'occasion de limiter les nuisances lumineuses qui affectent la biodiversité ;

Considérant que dans un objectif de performance environnementale, la transition vers un éclairage public plus durable et économe en énergie, est au cœur des préoccupations et par conséquent, le remplacement des luminaires traditionnels par des LED joue un rôle primordial dans cette évolution ;

Considérant que l'éclairage public LED présente ainsi plusieurs avantages importants :

Efficacité énergétique : moins de consommation d'énergie que les ampoules traditionnelles, ce qui permet de réduire les coûts d'électricité pour les collectivités.

Durabilité : durée de vie des ampoules beaucoup plus longue.

Réduction de la pollution lumineuse : éclairage plus ciblé, réduisant ainsi la dispersion de la lumière et la pollution lumineuse.

Sécurité accrue : qualité de la lumière émise améliorant la visibilité nocturne, ce qui contribue à la sécurité des piétons et des conducteurs.

Impact environnemental : émission de moins de CO2 et facilité du recyclage ;

Vu le projet soumis par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) en date du 21 novembre 2023, pour la modernisation en LED de l'éclairage public du secteur principal de la Commune ; Le Bourg – Cros Noyer – La Gare, qui s'établit sur un montant HT de 58 310.29 € ;

Vu la subvention accordée par le SEHV pour ce projet à hauteur de 26 239.63 € ;

Vu la possibilité d'obtenir du Département une subvention à hauteur de 50% du reste à charge de la Commune ;



Le Conseil Municipal, après étude et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour ces travaux de modernisation en LED de l'éclairage public du secteur du Bourg – Cros Noyer – La Gare
- **Demande à Mme le Maire** de solliciter toutes les aides pouvant être accordées et l'autorise à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Maire,
Annick HUCHET



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12/08/2024

Et de la publication le 12/08/2024